

*Crime organisé*

nement désirent faire dépend évidemment de leur interprétation et non des désirs de la police.

Il est également évident que lorsque le ministre s'oppose à une commission royale d'enquête sur le crime, il fait également preuve d'une logique des plus fragiles. Il prétend que ce n'est pas l'organisme qui convient pour traiter de cette question et que le solliciteur général (M. Fox) a allégué que la police serait forcée de divulguer ses sources d'information et que tout cela l'empêcherait d'enrayer le crime au pays. Je pense que cet argument n'est pas convaincant non plus. La loi sur la Cour fédérale comporte une disposition que le solliciteur général ne manque jamais d'utiliser quand cela lui convient et peut-être également quand c'est nécessaire. Je ne m'étendrai pas là-dessus. D'après le paragraphe (2) de l'article 41, tous les renseignements essentiels aux yeux du gouvernement peuvent ne pas être divulgués—sans même que le juge ait à intervenir—cela dit en passant. Je suis persuadé que si l'on donnait à une Commission royale d'enquête un mandat précis, on pourrait s'assurer que toutes les précautions sont prises et, au cas où la police se trouverait menacée dans un domaine, que les responsables chargés de cette Commission royale d'enquête auront la compétence voulue pour prendre les précautions de ne pas produire ce genre de pièce à conviction, ou d'élément de preuve.

Une Commission royale d'enquête pourrait en tout cas parvenir à faire ce que Radio-Canada a essayé de faire sans y réussir: essayer de persuader de la meilleure manière possible le public canadien qu'il faut redoubler d'efforts pour combattre l'influence du crime organisé dans notre pays. On ne pourrait trouver de meilleure tribune pour que tous ceux qui peuvent contribuer à la commission d'enquête et qui souhaitent le faire, témoignent sans crainte ou sans être soupçonnés de complicité, ou autre vil motif. Les témoins pourraient révéler ce qu'ils savent et soumettre leurs recommandations. Ce serait à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, et à tous les organismes chargés d'appliquer la loi de s'entraider pour organiser une croisade contre le crime organisé. C'est ce qui va se passer, car il faut que nous cessions de vivre sous l'influence croissante du crime, dans tous les domaines de la société.

Tous ceux qui ont étudié la question savent que les principaux objectifs du crime organisé à l'heure actuelle, ce sont les affaires ayant pignon sur rue. Si l'on gratte un peu sous la surface, on découvre leurs initiatives dans les secteurs d'activité comme le camionnage, le déblayage des ordures, l'immobilier, la construction, les prêts, etc., et même les banques ne sont pas à l'abri de cette influence. Comme l'a fait remarquer un haut fonctionnaire de l'État du Michigan, les Américains sont en train de découvrir que certaines banques ont adopté des méthodes usuraires. Il n'y a pas eu encore de poursuites dans cet État, mais on voit déjà que dans certaines institutions bancaires l'influence de la pègre se fait sentir. Même certaines banques sont parfois victimes de prêts frauduleux et se font voler par des plans qui ne sont que des escroqueries.

Pour mieux être en mesure de combattre le crime organisé, nous devons donc examiner tous les domaines de notre société et revoir la structure même de nos institutions. Il est intéressant de constater que ce sont le solliciteur général et le ministre de la Justice qui l'un et l'autre ont une part de responsabilité, dans cette enquête. Ce n'était pas le cas autrefois. Comme aucun orateur n'a traité de cet aspect particulier

du sujet, il me semble qu'il serait utile de voir ce qui se passait lorsque la Gendarmerie royale n'était comptable qu'au ministre de la Justice qui détenait alors l'un des principaux portefeuilles, mais qui a perdu quelque peu de son pouvoir depuis.

● (1730)

A cet égard, il est intéressant de voir ce qu'on en pensait lorsqu'on a créé le portefeuille du Solliciteur général. Il serait également intéressant de revoir certaines prédictions faites à cette époque. J'aimerais vous lire un bref extrait d'un article publié dans le *Star* de Toronto du 22 décembre 1965 par un journaliste qui a fait ces commentaires assez détaillés. Il déclare et je cite:

La réorganisation du cabinet Pearson la semaine dernière comportait un détail qui n'a pas obtenu toute l'attention qu'il méritait. Il s'agit du partage des responsabilités du ministère de la Justice.

Selon ces nouvelles dispositions, le ministère de la Justice continuera à administrer les tribunaux fédéraux, à rédiger les lois et à s'occuper de litiges et de poursuites pour le gouvernement. Mais un nouveau ministère dirigé par le Solliciteur général administrera la Gendarmerie royale du Canada, les pénitenciers et la Commission des libérations conditionnelles.

On voit mal les avantages d'un tel changement dans le contexte canadien. Le grand problème chez nous dans le domaine de la justice et de l'application des lois a toujours été le partage compliqué des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Nous voyons, monsieur l'Orateur, que c'est toujours le cas. L'article continue ainsi:

La confusion qui existe déjà peut encore s'aggraver du fait de ce partage des responsabilités fédérales entre deux ministères.

Je ne lirai pas tout l'article. Voici un autre passage qui nous rappelle quelque chose:

En fait, il est difficile de voir pour quelle raison le gouvernement propose ce changement. A sa conférence de presse vendredi dernier, M. Pearson a parlé en termes plutôt vagues de la nécessité de lutter plus vigoureusement contre le crime organisé.

N'est-ce pas plutôt comique de relire cela dix ans plus tard?

Il est probable que la piètre performance du ministère dans l'affaire Rivard a fait ressortir la nécessité d'un changement.

Mais ici encore le remède serait pire que le mal. Comme le disait cette semaine un ancien ministre de la Justice, l'honorable Davie Fulton: «Selon le nouveau régime il est fort peu probable qu'un rapport de la GRC atteigne jamais le ministère de la Justice».

Il semblerait donc que le solliciteur général ait également quelques problèmes.

Ce dont le ministère a besoin, en fait...

C'est-à-dire le ministère de la Justice.

... ce n'est pas une amputation hâtive mais une réorganisation prudente pour améliorer la coordination entre ces divers services.

On gagnerait à méditer sur ce bref passage d'un journal de 1965. Depuis 10 ans, les efforts comme les résultats dans la lutte sur le plan national contre le crime organisé ont été minces. Il est vrai que le solliciteur général et le ministre de la Justice nous ont énuméré certains résultats fort impressionnants. Je suis certain que tous les députés y applaudissent. Nous souhaiterions seulement que ces résultats aient été encore plus probants. Je suis complètement d'accord avec les deux ministres qu'il n'y a aucun député des Communes qui ne donne son appui sans réserve aux efforts de la GRC. En fait, je pense qu'aucun d'entre nous ne refuserait de prendre des mesures budgétaires ou autres, pour faciliter la lutte contre le crime organisé.